

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-sept, le vingt-cinq septembre à 20 heures 30, les Membres du Conseil Municipal d'ECQUEVILLY, régulièrement convoqués le dix-neuf septembre 2017 conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-cinq (jusqu'à 20 h 45) et de vingt-six (à partir de 20 h 45) à la Mairie sous la présidence de Madame Anke FERNANDES, Maire.

Etaient Présents :

Madame Anke FERNANDES, Maire.

M. AANGUA, Mme LE FOULER, M.VERDIER, Mmes AURY-COLLOMBERT, VACHOT.

Adjoints au Maire.

MM PANIS, Mmes LAINE, ALABOUVETTE, OCANA, GALLON, MM VALLEE, DE ROECK, MM MARTIN, VINCENT, Mme ROBION, MM CAQUINEAU, EVANO, Mme ANOH, M. AUMOITTE, Mme ALBERT, M. COLLIN.

Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. VIVANT

Mme DE GRAAF

M. HATAT

Absents :

Mme MENDY (jusqu'à 20 h 45)

M. SUENON-NESTAR

Pouvoirs :

M. VIVANT donne pouvoir à Mme FERNANDES

Mme DE GRAAF donne pouvoir à Mme LE FOULER

M. HATAT donne pouvoir à M. AANGUA

Monsieur Pierre-Emmanuel MARTIN a été désigné Secrétaire de séance.

Madame le Maire déclare la séance ouverte et passe à l'ordre du jour.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL DES 22 MAI ET 26 JUIN 2017

Les comptes rendus des séances des 22 mai et 26 juin 2017 n'appelant aucune remarque sont adoptés à l'unanimité.

1 - DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire rend compte à l'assemblée des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

N° 2017/07 : PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC D'ASSISTANCE A L'OPTIMISATION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION D'ECQUEVILLY

ARTICLE 1er : Attribue et autorise la signature du marché public d'assistance à l'optimisation du système de vidéo-protection d'Ecquevilly. Ce marché est conclu avec la société VIDEO PROTECT, 13 rue Aristide Briand - 95580 ANDILLY.

ARTICLE 2 : Précise à titre informatif que le marché prend effet à sa date de notification et prend fin à l'issue de l'exécution complète des prestations (de chaque phase). Le montant des prestations est établi comme suit :

- Tranche ferme correspondant à la mission de diagnostic, de préconisations et au chiffrage éventuel des investissements et travaux à réaliser ;
- Tranche optionnelle n°1 alternative en fonction du scénario retenu – Mission d'assistance technique à la passation de contrat(s) : 8 700 € H.T., soit 10 440 € T.T.C. ;
- Tranche optionnelle n°2 alternative en fonction du scénario retenu – Mission d'assistance pour le suivi de l'exécution des prestations de fourniture / travaux : 10 440 € H.T., soit 12 528 € T.T.C. ;
- Tranche optionnelle n°3 alternative en fonction du scénario retenu – Mission d'assistance au montage du dossier destiné à la Préfecture et demandes de subvention : 1 000 € H.T., soit 1 200 € T.T.C.

N° 2017/08 : PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE VITRES, DECAPAGE ET MISE EN CIRE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX, ECOLES ET ASLH

ARTICLE 1er : Attribue et autorise la signature du marché public relatif aux prestations de nettoyage de vitres, décapage et mise en cire dans les bâtiments communaux, écoles et ASLH. Ce marché est conclu avec la société OMS SYNERGIE IDF, Zone artisanale des Béthunes, 38 avenue du fond de Vaux, CS 99684 SAINT-OUEN-L'AUMONE - 95067 CERGY-PONTOISE CEDEX.

ARTICLE 2 : Précise à titre informatif que le marché est conclu à compter du 1er juillet 2017 pour une durée d'un (1) an. Il sera ensuite reconduit expressément par période successive de 1 an et pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que cette durée ne puisse excéder 4 ans. Les prestations feront l'objet de bons de commandes passés, sans minimum et avec maximum. Le montant maximum des commandes est fixé à 20 000 € HT par période.

N° 2017/09 : PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN ESCALIER ET DE CHEMINEMENTS PAYSAGES A ECQUEVILLY - RECTIFICATIF

ARTICLE 1er : Modifie comme suit, l'article 2 de la décision n°2017-06.

ARTICLE 2 : Précise à titre informatif que ces marchés sont conclus à compter de leur notification, aux montants suivants :

- Pour le lot n°1, le montant est de 87 513,00 € H.T., soit 105 015,60 € T.T.C., comprenant les options n°1 : Éclairage, n°2 : cheminement transversal Est, n°3 : remplacement d'éléments de clôture existants.
- Pour le lot n°2, le montant est de 15 993,40 € H.T., soit 19 192,08 € T.T.C.

N° 2017/10: **PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES CHARPENTES, COUVERTURE, ET DU BAS-CÔTÉ NORD DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN**

ARTICLE 1er : Attribue et autorise la signature du marché public relatif aux travaux de restauration des charpentes, couverture, et du bas-côté nord de l'église saint-Martin comme suit :

- Lot n°1 - Échafaudage – Maçonnerie – Pierre de Taille, est conclu avec le groupe VILLEMAMAIN ILE-DE-FRANCE - QUELIN MIGNIERES, Z.A. du bois Gueslin, 11 allée de la voie Croix – 28630 MIGNIERES,
- Lot n°2 - Couverture, est conclu avec la SOCIETE NORMANDE DE COUVERTURE PLOMB, 5 rue de la Terrasse – 94470 BOISSY-SAINT-LEGER,
- Lot n°3 - Charpente, est conclu avec la société TRECCANI FILS, 160 chaussée Jules César – 95130 LE PLESSY BOUCHARD,
- Lot n°4 – Électricité, est conclu avec la société S.A.S. FLINS ELECTRICITE, 169 rue de l'Étoile – 78410 FLINS-SUR-SEINE.

ARTICLE 2 : Précise à titre informatif que la durée du marché se confond avec le délai d'exécution pour lequel s'est engagé le titulaire, dans le cadre fixé par le calendrier prévisionnel des travaux établi par le maître d'œuvre, les prix étant les suivants :

- Pour le lot n°1 - Échafaudage – Maçonnerie – Pierre de Taille, le montant total du marché s'élève à 123 216,28 € H.T., soit 147 859,54 € T.T.C. Les prestations supplémentaires n°1 et 2 sont retenues :
Prestation supplémentaire n°1 : 693,00 € H.T., soit 831,60 € T.T.C.,
Prestation supplémentaire n°2 : 9 621,15 € H.T., 1 153,38 € T.T.C.,
- Pour le lot n°2 - Couverture, le montant du marché pour la solution de base, s'élève à 153 215,95 € H.T., soit 183 859,14 € T.T.C.,
- Pour le lot n°3 - Charpente, le montant du marché s'élève à 63 060,20 € H.T., 75 672,24 € T.T.C.,
- Pour le lot n°4 – Électricité, le montant du marché s'élève à 12 971,45 € H.T., soit 15 565,74 € T.T.C.

2 - DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2017/09/36 – FINANCES- BUDGET COMMUNAL- DECISION MODIFICATIVE N° 3- VIREMENT DE CREDITS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 3 pour l'exercice 2017, arrêtée, tant en recettes qu'en dépenses, à 4 928 768.67 € en section de fonctionnement
- AUTORISE l'ajustement des crédits en dépenses et en recettes, selon le tableau ci-dessous

Fonctionnement	Libellé	Montant
022/01	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- 61 000.00 €
611/524	Prestations de services	+ 3 000.00 €
65737	Autres établissements publics locaux	+ 1 993.00 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT DEPENSES	- 56 007.00 €

Fonctionnement	Libellé	Montant
7473/020	Dotations- Départements	- 58 000.00 €
7488/213	Autres attributions et participations	+ 1 993.00 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT RECETTES	- 56 007.00 €

DELIBERATION N° 2017/09/37 – FINANCES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA CAFY POUR LES TRAVAUX DES LOCAUX MOSAÏQUE

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
(compris le vote de Mme Mendy arrivée à 20H45)

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement – Fonds locaux accueil de loisirs sans hébergement jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les dépenses nécessaires à la réalisation des actions.

DELIBERATION N° 2017/09/38 – FINANCE - SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA DOTATION SOCIALE GLOBALE ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de la Dotation Sociale Globale 2017
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les dépenses nécessaires à la réalisation des actions.

DELIBERATION N°2017/09/39 – FINANCE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTES (RASED)

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de financement du Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés.

DELIBERATION N° 2017/09/40 - PERSONNEL - FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à la majorité

18 pour : Mme Fernandes, MM Aangua, Verdier, Mme Aury-Collombert, MM. Vivant, Panis, Mmes Lainé, Alabouvette, Ocana, de Graaf, Gallon, Mme Mendy, MM. Hatat, Vincent, Mme Robion, M. Caquineau, Mme Anoh, M. Aumoitte,

6 contre : Mme le Fouler, MM Vallée, de Roeck, Martin, Mme Albert, M. Collin

2 abstentions : Mme Vachot, M. Evano

- **DECIDE** de verser une indemnité de conseil au receveur, **au titre de l'exercice 2016**, au taux de 100%
- **PRECISE** que le montant de cette indemnité s'élèvera à 934.82€ brut soit 852.00€ net

DELIBERATION N° 2017/09/41 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DE L'EAU POUR L'ANNEE 2016 - AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE DE FRANCE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport sur la qualité de l'eau potable en 2016 établi par l'Agence Régionale de Santé.

DELIBERATION N° 2017/09/42 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU POUR L'ANNEE 2016 - VEOLIA

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par la société VEOLIA, délégataire de la Commune.

DELIBERATION N° 2017/09/43 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2016 – LYONNAISE DES EAUX

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement établi par la société Lyonnaise des Eaux, délégataire de la Commune.

Information

Madame Aury-Collombert informe l'assemblée sur le dispositif de la participation citoyenne.

Prochaine séance du Conseil :

Lundi 18 décembre 2017 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 39.

Le Maire,

Anke FERNANDES